

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : INSPARATION SPA BATH CHERRY BLOSSOM LIQUID
Code de produit : 755558001121

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU21 Produit de consommation. PC0 Autres. Entretien de piscine et spa.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : inSPAration Europe
Industrieweg 8b
5571 LJ Bergeijk, les Pays-Bas

Téléphone : +31 497 555562
E-mail : info@insparation.com

Fabricant : inSPAration Inc.
11950 Hertz Ave.
Moorpark, Etats-Unis d'Amérique

Téléphone : +1-805.553.0820

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:
NL - Téléphone : +31 497 555562 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:
ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no : Non classifié comme dangereux selon le règlement (CE) no 1272/2008.
1272/2008)

Risques pour la santé : Peut produire une réaction allergique.
Risques physiques/ chimiques : N'est pas classifié selon les directives de CE. Combustible.
Risques pour l'environnement : N'est pas classifié selon les directives de CE.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger : Aucun.

Mention d'avertissement : Non applicable.

H- et P- phrases : EUH208 Contient du ... Peut produire une réaction allergique. Se référer à la rubrique étiquetage supplémentaire pour le texte complet de EUH208*.

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 125 ml et il est techniquement impossible de lister toutes les phrases:

Pictogrammes de danger : Aucun.

Mention d'avertissement : Non applicable.

H- et P- phrases : EUH208 Contient du ... Peut produire une réaction allergique. Se référer à la rubrique étiquetage supplémentaire pour le texte complet de EUH208*.

Étiquetage supplémentaire (pour toutes les tailles d'emballage)
: * Contient du Salicylate de benzyle ; d-Limonène ; Hydroxy-méthylpentylcyclohexenecarboxaldéhyde . Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Autres informations : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

| Nome CE | Concentration (w/w) (%) | Numéro CAS | Numéro CE | Remarque | Numéro REACH |
|---|-------------------------|------------|-----------|----------|------------------|
| Propane-1,2-diol | > 75 | 57-55-6 | 200-338-0 | MAC | 01-2119456809-23 |
| Salicylate de benzyle | 0,1 - < 1 | 118-58-1 | 204-262-9 | | |
| d-Limonène | 0,1 - < 0,25 | 5989-27-5 | 227-813-5 | | |
| Hydroxy-méthylpentylcyclohexenecarboxaldéhyde | 0,01 - < 0,1 | 31906-04-4 | 250-863-4 | | |

| Nome CE | Classe de danger | Phrases H | Pictogrammes | |
|---|---|------------------------------------|----------------------------|---------------|
| Propane-1,2-diol | ----- | ----- | ----- | |
| Salicylate de benzyle | Aquatic Chronic 3; Eye Irrit. 2; Skin Sens. 1 | H317; H319; H412 | GHS07; GHS09 | |
| d-Limonène | Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1; Asp. Tox. 1; Flam. Liq. 3; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B | H226; H304; H315; H317; H400; H410 | GHS02; GHS07; GHS08; GHS09 | M (acute) = 1 |
| Hydroxy-méthylpentylcyclohexenecarboxaldéhyde | Skin Sens. 1A | H317 | GHS07 | |

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Déplacez la victime à l'air frais. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.
- Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau et du savon. En cas d'irritation s'élève, consulter un médecin.
- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

- Inhalation : Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées.
Contact cutané : Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer une peau sèche.
Contact oculaire : Peut provoquer piqueurs des yeux et rougeurs.
Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Instructions pour le Médecin : Inconnu.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

- Appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse résistant à alcool. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
Non appropriés : Inconnu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'exposition particuliers : Inconnu.

Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

5.3. Conseils aux pompiers

Précaution à prendre pour pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. L'accumulation dans des zones basses peut causer l'étouffement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandus dans un conteneur. Faites absorber les résidus par du sable ou par d'autres matériaux inertes. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter éclabousser. Porter un vêtement de protection.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 35°). Conserver à l'écart des substances oxydantes.
Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Matériaux d'emballage déconseillés : Inconnu.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucune niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connue sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

| Nom chimique | Pays | VME 8 heures (mg/m ³) | VLE 15 min. (mg/m ³) | Observations | Source |
|------------------|------|-----------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|---------|
| Propane-1,2-diol | | 474 | | Total Vapour and Particulates | MAC: UK |

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

| Nom chimique | Voie d'exposition | DNEL, court terme | | DNEL, long terme | |
|-----------------------|-------------------|-------------------|------------------|----------------------|------------------------|
| | | Effet local | Effet systémique | Effet local | Effet systémique |
| Propane-1,2-diol | Inhalation | | | 10 mg/m ³ | 168 mg/m ³ |
| Salicylate de benzyle | Inhalation | | | | 7,8 mg/m ³ |
| | Dermal | | | | 2,21 mg/kg bw/day |
| d-Limonène | Inhalation | | | | 66,7 mg/m ³ |
| | Dermal | | | | 9,5 mg/kg bw/day |

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

| Nom chimique | Voie d'exposition | DNEL, court terme | | DNEL, long terme | |
|-----------------------|-------------------|-------------------|------------------|----------------------|------------------------|
| | | Effet local | Effet systémique | Effet local | Effet systémique |
| Propane-1,2-diol | Inhalation | | | 10 mg/m ³ | 50 mg/m ³ |
| Salicylate de benzyle | Inhalation | | | | 1,37 mg/m ³ |
| | Dermal | | | | 0,79 mg/kg bw/day |
| | Oral | | | | 0,79 mg/kg bw/day |
| d-Limonène | Inhalation | | | | 16,6 mg/m ³ |
| | Dermal | | | | 4,8 mg/kg bw/day |
| | Oral | | | | 4,8 mg/kg bw/day |

Concentration prédite sans effet (PNEC):

| Nom chimique | Voie d'exposition | Eau douce | Eau de mer | |
|-----------------------|--------------------|-------------|-------------|-----------------|
| Propane-1,2-diol | Water | 260 mg/l | 26 mg/l | |
| | Sediment | 572 mg/kg | 57,2 mg/kg | |
| | Intermittent water | | | 183 mg/l |
| | STP | | | 20000 mg/l |
| | Soil | | | 50 mg/kg |
| Salicylate de benzyle | Oral | | | 1133 mg/kg food |
| | Water | 0.001 mg/l | 0 mg/l | |
| | Sediment | 0,583 mg/kg | 0.058 mg/kg | |
| | Intermittent water | | | 0,01030 mg/l |
| | STP | | | 10 mg/l |
| d-Limonène | Soil | | | 1.41 mg/kg |
| | Oral | | | 52.7 mg/kg food |
| | Water | 0.014 mg/l | 0.0014 mg/l | |
| | Sediment | 3.85 mg/kg | 0.385 mg/kg | |
| | STP | | | 1,8 mg/l |
| | Soil | | | 0.763 mg/kg |
| | Oral | | | 133 mg/kg food |

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre:

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.

Protection individuelle : Pendant un usage momentané, il n'est pas nécessaire d'utiliser des vêtements de protection spéciaux. En cas d'exposition excessive porter de vêtement de sécurité appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identique. Matériau approprié: caoutchouc nitrile. Indication du temps de perméabilité:6 heures.

Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié: filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme NE 140.

Protection des mains : Pendant un usage normal, il n'est pas nécessaire d'utiliser des gants spéciaux. En cas de contact répété ou prolongé et en cas d'exposition excessive, porter des gants appropriés. Matériau approprié: caoutchouc nitrile. ± 0,5 mm. Indication du temps de perméabilité:6 heures.

Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|--|-------------------|--|
| Etat physique | : Liquide. | |
| Couleur | : Rouge. | |
| Odeur | : Parfumée. | |
| Seuil olfactif | : Inconnu. | |
| pH | : 7 | |
| Hydrosolubilité | : Soluble. | |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) | : Inconnu. | Non mesurés. Impertinents pour les mélanges. |
| Point d'éclair | : 99 °C | Coupelle fermée. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Non applicable. | Liquide. Voir point d'éclair. |

Température d'auto-inflam- : 371 °C
mabilité
Point/intervalle d'ébullition : 188 °C
Point/intervalle de fusion : -59 °C
Propriétés explosives : Pas d'explosif.
Limites d'explosion (% : 2,6 - 12,6
dans l'air)
Propriété d'oxydation : Non applicable. Ne contient pas des agents oxydants.
Décomposition thermique : Non applicable.
Viscosité (20°C) : 43 mm²/sec (1 mm²/sec = 1cSt)
Viscosité (40°C) : > 20,5 mm²/sec
Pression de vapeur (20°C) : 20 Pa
Densité de vapeur (20°C) : > 1 (air = 1)
Masse volumique (20°C) : 1,035 g/ml
Taux d'évaporation : Inconnu. (acétate de n-butyle = 1) Impertinent. Mélange de liquides et de solides.

9.2. Autres informations

Autres informations : Impertinent.

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des substances oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition : Inconnu.
dangereux

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 10 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées.

Corrosion/irritation : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Sensibilisation : Ne contient pas des substances classées comme allergène respiratoire. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Estimé non cancérogène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Estimé non mutagène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Contact cutané
- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Irritation légère possible. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Peut produire une réaction allergique.
- Mutagénicité : Estimé non mutagène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Contact oculaire
- Corrosion/irritation : Irritation légère possible. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Ingestion
- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 2031 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Aspiration : Non susceptible de présenter un danger par aspiration. Contient une substance/des substances avec un risque d'aspiration. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.
- Cancérogénicité : Estimé non cancérogène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Estimé non mutagène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction : Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Fertilité: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques:

| Nom chimique | Attribut | | Méthode | Animaux d'expérience |
|-----------------------|-------------------------------|---------------------|-------------|------------------------|
| Salicylate de benzyle | NOAEL (fertilité, orale) | 158 mg/kg bw/d | OECD 421 | Rat |
| | Sensibilisation cutanée | 725 ug/cm2 | OECD 429 | Souris |
| | NOAEL (orale) | 177 mg/kg bw/d | OECD 408 | Rat |
| | Irritation de la peau | Non-irritant | OECD 404 | Lapin |
| | NOAEL (développement, orale) | 158 mg/kg bw/d | OECD 421 | Rat |
| | Mutagénicité | Negative | OECD 471 | Salmonella typhimurium |
| | Génotoxicité - in vitro | Not genotoxic | OECD 476 | Chinese Hamster |
| | Irritation des yeux | Moderately irritant | ---- | Lapin |
| | DL50 (orale) - estimation | > 2000 mg/kg bw | Read across | |
| | DL50 (dermale) - estimation | > 2000 mg/kg bw | Read across | |
| d-Limonène | Génotoxicité - in vivo | > 2000 mg/kg bw/d | | Rat |
| | NOEL (cancérogénicité, orale) | > 300 mg/kg bw/d | OECD 451 | Rat |
| | Irritation des yeux | Non-irritant | OECD 405 | Lapin |

| | | | | |
|---|------------------------------|-----------------|------------|--------|
| Hydroxy-méthylpentylcyclohexenecarboxaldéhyde | Mutagénicité | Negative | OECD 471 | |
| | Sensibilisation cutanée | 10075 ug/cm2 | OECD 429 | Souris |
| | NOAEL (développement, orale) | 600 mg/kg bw/d | | Rat |
| | Irritation de la peau | Irritant | ---- | ---- |
| | DL50 (dermale) | > 2000 mg/kg bw | ---- | Lapin |
| | DL50 (orale) | 4400 mg/kg bw | ---- | Rat |
| | Génotoxicité - in vitro | Not genotoxic | | |
| | NOAEL (orale) | 150 mg/kg bw/d | | Rat |
| | Génotoxicité - in vivo | Not genotoxic | | Souris |
| | NOAEL (fertilité, orale) | 25 mg/kg bw/d | | Rat |
| | Irritation de la peau | Irritant | ---- | Lapin |
| | Irritation de la peau | Non-irritant | Patch test | Homme |
| | DL50 (orale) | > 5000 mg/kg bw | ---- | Rat |
| | DL50 (dermale) | > 5000 mg/kg bw | ---- | Lapin |
| Irritation des yeux | Mildly irritant | ---- | Lapin | |
| Sensibilisation cutanée | 4275 ug/cm2 | OECD 429 | Souris | |

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : CL50 calculée (poisson): 150 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 118 mg/l. Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Information spécifique non connue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Contient des substances bio-accumulatives.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Si le produit pénètre dans le sol, il sera hautement mobile et risquera de contaminer les eaux souterraines.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Non applicable.

Teneur en COV soumis à taxe (La Suisse) : Non applicable. (< 3%)

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets chimiques. Éliminer ce produit dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.
- Avertissements supplémentaires : Aucun.
- Evacuation des eaux usées : Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.
- Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1. Numéro ONU**

UN Numéro : Aucun.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : Non régularisé.

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)

Classé : Le produit n'est pas classé dans l'ADR/RID/ADN.

IMDG (Mer)

Classé : Le produit n'est pas classé dans l'IMDG.

Polluant marin : Non

IATA (Air)

Classé : Le produit n'est pas classé dans l'IATA.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Régulations CE : Règlement (UE) No 2015/830 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur.
: Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (ChemV). Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Chem RRV). Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité. Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV).